

Nouvelle géographie administrative

Les arrondissements bougent

Créé en 1790 le département du Gers comptait six districts Auch, Condom, L'Isle-Jourdain, Lectoure, Mirande, Nogaro. Dix ans après, la création des arrondissements au nombre de cinq venait modifier la géographie administrative du département. Auch, Condom, Mirande, Lectoure et Lombez. Ces deux derniers arrondissements seront appelés à disparaître en 1926.

Par arrêté du 29 décembre 2016 le préfet de région modifie les limites de ces trois arrondissements.

Depuis le 1er janvier 2017, les limites des arrondissements du département du Gers sont adaptées aux contours des nouvelles intercommunalités issues du schéma départemental de coopération intercommunale. Le Préfet de la région Occitanie a pris un arrêté le 29 décembre 2016 définissant les nouvelles limites territoriales des arrondissements du département du Gers.

ARRONDISSEMENT DE MIRANDE

Sont retirées de l'arrondissement d'Auch et ajoutées à celui de Mirande les 21 communes suivantes : SEISSAN - BARRAN -BOUCAGNERES - LE BROUILH-MONBERT - DURBAN - FAGET-ABBATIAL - HAULIES - LABARTHE - LANIAGUERE - LASSERAN - LASSEUBE-PROPRE - MEILHAN - MONCORNEILLE- GRAZAN - MONFERRAN-PLAVES - ORBESSAN - ORNEZAN - POUYLOUBRIN - SAINT JEAN LE COMTAL - SANSAN - TACHOIRES - TRAVERSERES

Sont retirées de l'arrondissement de Mirande pour être ajoutées à l'arrondissement d'Auch les communes suivantes : LUPIAC - GAZAX ET BACCARISSE - PEYRUSSE GRANDE - PEYRUSSE VIEILLE - SAINT PIERRE D'AUBEZIES -

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

Sont retirées de l'arrondissement d'Auch pour être ajoutées à l'arrondissement de Condom les communes suivantes : MONBRUN - CATONVIELLE - ROQUELAURE SAINT AUBIN - SAINTE ANNE - SAINT GERMIER - SAINT GEORGES - SIRAC - TOUGET - THOUX - SAINT CRICQ - COLOGNE - ARDIZAS - ENCAUSSE.

Sont retirées de l'arrondissement de Condom pour être ajoutées à l'arrondissement d'Auch les communes suivantes : - BONAS - AYGUETINTE - CASTERA-VERDUZAN - ROQUES - JUSTIAN - BEZOLLES - ROZES - ST PAUL DE BAÏSE - MOUREDE

En conséquence : L'arrondissement d'Auch comprend désormais 134 communes, celui de Condom comprend 162 communes et l'arrondissement de Mirande 166.

Question subsidiaire à quand la création d'un quatrième arrondissement à L' Isle jourdain devenue deuxième ville du département avec plus de 8300 habitants et promise encore à un fort développement